

Pêches et aquaculture

en nouvelles

Mot du ministre



C'est avec une grande fierté que je viens appuyer de nouveau le développement de l'industrie bioalimentaire du Québec à titre de ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Vous le savez certainement, le secteur des pêches et de l'aquaculture revêt une importance particulière à mes yeux. Il y a presque trois ans, j'annonçais le Plan d'action ministériel pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales. Ce plan, que nous avons établi ensemble, vise à améliorer la compétitivité des entreprises afin de renforcer

la viabilité de l'industrie et de maximiser les retombées économiques pour les régions du Québec.

Dans la même perspective, le plan de développement sectoriel en aquaculture commerciale, qui représente l'une des priorités contenues dans notre Plan d'action ministériel, sera dévoilé sous peu. Il permettra de mieux établir l'aquaculture commerciale et d'en faire un secteur clé de l'industrie des pêches et de l'aquaculture du Québec. Dans un contexte marqué par la baisse des stocks marins, l'aquaculture constitue un des moyens privilégiés pour assurer l'approvisionnement en ressources halieutiques et la pérennité de l'industrie bioalimentaire du Québec.

En outre, les pêcheurs, les transformateurs et les distributeurs du Québec ont tenu des discussions dernièrement en vue de faciliter l'accessibilité aux produits marins du Québec dans les grandes chaînes d'alimentation. Je les invite à poursuivre ce dialogue. Les consommateurs privilégient de plus en plus l'achat local et il faut amener les chaînes d'alimentation à offrir un plus large éventail de produits du Québec et à leur donner une place de choix. De plus, les liens entre les différents maillons de l'industrie doivent être resserrés afin de proposer aux consommateurs des produits de

qualité et diversifiés qui répondent à leurs besoins.

En terminant, c'est avec plaisir que je souligne que des ajustements ont été apportés aux programmes d'aide destinés aux entreprises de pêche pour l'année 2010. Les nouvelles mesures, qui s'appliquent maintenant à toutes les flottilles de pêche, serviront à soutenir l'exploitation des entreprises de pêche de même que les emplois liés à la capture des produits marins.

Enfin, je vous réitère notre engagement à appuyer les initiatives de l'industrie et vous assure de mon entière collaboration.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire,

Laurent Lessard

Sommaire

2 Le MAPAQ s'intéresse à l'évaluation du potentiel de l'élevage de l'huître aux îles-de-la-Madeleine

Cinquante-cinquième édition de l'Atlantic Fisheries Technology Conference

3 Suspension de l'embargo sur les produits dérivés de la chasse au phoque

Rapport d'activités 2008-2010 de la Direction de l'innovation et des technologies

4 Forum bioalimentaire Côte-Nord 2010

Monographie sur l'industrie québécoise de la crevette nordique

Par **François Montminy-Munyan,**

de la Direction des analyses et des politiques

NOUVELLES MESURES D'AIDE TEMPORAIRE DESTINÉES AU SECTEUR DE LA CAPTURE

La reprise économique est plus lente que prévu et les prix au débarquement des principaux produits de la mer québécois (crabe des neiges, crevette nordique, homard) n'ont connu qu'une très légère augmentation, alors que les coûts d'exploitation des entreprises de pêche ne cessent d'augmenter. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a donc décidé de mettre en place de nouvelles mesures d'aide temporaire au secteur de la capture pour l'exercice financier qui prend fin le 31 mars 2011. En outre, en raison des diminutions importantes des ressources halieutiques dans plusieurs zones de pêche, l'appui financier du Ministère est élargi à la totalité des flottilles de pêche québécoises.

Le **Programme transitoire d'allègement du remboursement des prêts aux entreprises de pêche** s'adresse aux entreprises de pêche qui bénéficient d'un prêt ou d'une garantie de prêt du MAPAQ. L'aide qui est offerte donne la possibilité de différer le paiement des sommes dues en vertu des prêts consentis ou garantis par le ministre. Le Programme permet donc à un emprunteur d'éviter les mesures de recouvrement s'il ne dispose pas des revenus suffisants pour acquitter la totalité des obligations contractuelles prévues à la convention de financement.

Le **Programme transitoire d'appui financier aux intérêts sur les prêts des entreprises de pêche** vise les entreprises de pêche du Québec qui ont contracté un prêt dans une institution financière ou qui profite d'un prêt ou d'une garantie de prêt émanant du MAPAQ. Afin de maintenir la compétitivité des flottilles de pêche du Québec et de soutenir les entreprises et les emplois du secteur de la capture, le MAPAQ assure une prise en charge uniforme de 50 % des intérêts courant sur les prêts des entreprises admissibles, et ce, pour l'ensemble des flottilles de pêche du Québec.

En vertu de ces deux mesures, l'aide financière accordée par le Ministère au secteur de la capture est estimée à 2,2 millions de dollars pour l'année financière 2010-2011.

Les entreprises de pêche qui désirent s'informer ou bénéficier de ces mesures d'appui financier ou des autres mesures d'aide financière en vigueur peuvent consulter la section « Programmes » du site Internet du MAPAQ, au www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Peche/md/Programmes/. Elles peuvent aussi communiquer avec l'une des directions régionales des pêches et de l'aquaculture commerciales dont les coordonnées se trouvent ci-dessous.

Direction régionale de la Côte-Nord

466, rue Arnaud
Sept-Îles (Québec) G4R 3B1
Téléphone : 418 964-8521
Téléphone sans frais : 1 877 221-7042
Télécopieur : 418 964-8744
Courriel : drcn@mapaq.gouv.qc.ca

Direction régionale de la Côte-Nord

Bureau local de Lourdes-de-Blanc-Sablons
1161, boulevard Docteur-Camille-Marcoux
Case postale 219
Lourdes-de-Blanc-Sablons (Québec) G0G 1W0
Téléphone : 418 461-2221
Télécopieur : 418 461-2922

Direction régionale de la Gaspésie

96, montée de Sandy Beach, bureau 206
Gaspé (Québec) G4X 2V6
Téléphone : 418 368-7630
Télécopieur : 418 360-8851
Courriel : drq@mapaq.gouv.qc.ca

Direction régionale des Îles-de-la-Madeleine

Édifice Réjean-Richard
101-125, chemin du Parc
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1B3
Téléphone : 418 986-2098
Télécopieur : 418 986-4421
Courriel : drim@mapaq.gouv.qc.ca

Publié par

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales
96, montée de Sandy Beach, bureau 2.05
Gaspé (Québec) G4X 2V6
www.mapaq.gouv.qc.ca

Comité de coordination : Donald Arseneau, Micheline Côté, Micheline Fournier, Jean Lavallée, Rabia Siga Sow.

Conception graphique : Azentic

PÊCHES ET AQUACULTURE EN NOUVELLES est publié tous les deux mois dans les pages du journal Pêche Impact.

Québec

Pêches^{et} aquaculture en nouvelles

Le MAPAQ s'intéresse à l'évaluation du potentiel de l'élevage de l'huître aux Îles-de-la-Madeleine

Par **Julie Boyer**,

conseillère en innovation pour les pêches et l'aquaculture,
Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales

Le MAPAQ vient d'accorder un appui financier à l'équipe de Merinov, établie à Cap-aux-Meules, pour mettre en branle dès cette année un projet d'élevage de l'huître américaine, en collaboration avec deux entreprises madeleiniennes.

L'objet du projet, dirigé par M^{me} Carole Cyr et M. Jean-François Laplante, est d'évaluer le potentiel biotechnique de l'ostréiculture aux Îles dans un milieu semi-fermé et dans un milieu ouvert. Trois techniques d'élevage en suspension sont mises à l'épreuve : les lignes d'huîtres collées installées à la verticale sur la filière, les lignes d'huîtres collées installées à l'horizontale et les lanternes. Certains aspects retiendront particulièrement l'attention, soit la survie, la croissance et la qualité des huîtres, de même que le temps nécessaire pour l'atteinte des tailles « cocktail » et commerciale. En outre, l'estimation des coûts permettra d'évaluer la pré faisabilité financière. Rappelons ici que les techniques en question sont utilisées avec succès depuis quelques années au Nouveau-Brunswick, où les huîtres, dans les conditions mises en place, atteignent une taille commerciale en moins de quatre ans.

Les premiers résultats du projet triennal de l'équipe de Merinov feront l'objet d'un rapport d'étape au printemps prochain et de présentations à l'occasion de rencontres de transfert au cours de l'hiver 2011.

L'appui financier du MAPAQ est accordé en vertu du programme Innovamer, qui vise à favoriser l'amélioration de la compétitivité et l'accroissement de la valeur ajoutée dans le secteur des pêches et de l'aquaculture, par un soutien à des activités sectorielles de veille, de diffusion de l'information, de recherche appliquée, de développement expérimental et d'adaptation technologique.



Par **Julie Boyer**,

conseillère en innovation pour les pêches et l'aquaculture, Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales



Cinquante-cinquième édition de l'Atlantic Fisheries Technology Conference

On estime qu'à l'échelle mondiale la faune aquatique fournit de 15 à 20 % de toutes les protéines animales. Atteindre un maximum de productivité dans l'exploitation durable des ressources marines devient un enjeu crucial. De nombreuses avenues sont envisagées, lesquelles ont fait l'objet de présentations de la part des chercheurs et scientifiques réunis à l'occasion de la 55th Atlantic Fisheries Technology Conference (AFTC), qui a eu lieu à St. John's, à Terre-Neuve-et-Labrador, du 7 au 10 septembre 2010.

Parmi la cinquantaine de présentations, un certain nombre portaient sur les nutraceutiques, les lipides marins, les technologies de transformation et les ressources halieutiques. Ainsi, M. Serge Laplante a rendu compte des travaux effectués en Gaspésie par les scientifiques de Merinov concernant la collagénase du crabe et les lipides des organismes pélagiques, travaux qui pourraient accroître la valorisation de la biomasse marine. En outre, les travaux de M. Tom Gill, du Canadian Institute of Fisheries Technology, et de M. André Marette, de l'Université Laval, qui ont trait à la mise au point d'hydrolysats de saumon et de morue pourraient se révéler prometteurs pour la fabrication d'aliments fonctionnels antidiabétiques. Enfin, d'intéressantes communications ont porté sur la modélisation de la physiologie et sur l'évaluation des produits marins à la suite de la récente fuite de pétrole dans le golfe du Mexique.

Un chercheur de l'UQAR honoré



Photo : UQAR

À l'occasion de la rencontre de l'AFTC, M. Pierre Blier, professeur de l'Université du Québec à Rimouski, s'est vu décerner le prix Earl P. McFee en reconnaissance de sa contribution exceptionnelle à la recherche et à l'enseignement dans le domaine des sciences et des technologies des produits marins. Cette prestigieuse distinction souligne également son apport à l'essor de l'industrie de la valorisation de la biomasse marine. Rappelons que le prix Earl P. McFee est accordé annuellement par l'AFTC à une personne qui est à l'œuvre dans l'industrie, dans le milieu de l'enseignement ou au gouvernement et qui peut venir de partout dans le monde.

M. Blier s'intéresse, entre autres choses, à la nutrition et au métabolisme chez les poissons, de même qu'à la valorisation des coproduits de l'industrie des pêches. Comme professeur titulaire depuis 1992, il a été un initiateur du développement de la biochimie appliquée aux produits aquacoles au Québec. Il a dirigé différents programmes de recherche qui ont conduit à l'amélioration des connaissances sur la physiologie de la croissance des espèces marines, notamment la morue, les ombles et le loup atlantique.

Essor de l'innovation à Terre-Neuve-et-Labrador

Le ministère des Pêches et de l'Aquaculture de Terre-Neuve-et-Labrador procède actuellement à la construction du Center for Aquaculture Health. De plus, il alloue annuellement deux millions de dollars à la mise en œuvre d'initiatives de recherche-développement afin d'explorer de nouvelles avenues pour l'industrie de la pêche, de la transformation et de la mise en marché.

Tout comme les équipes québécoises, les membres du Center for Aquaculture and Seafood Development du Marine Institute et des acteurs de l'industrie réalisent des projets d'ensemencement de larves de homard et d'affinage d'huîtres en suspension. L'unité de ce centre qui travaille à la transformation des coproduits marins poursuit l'objectif de faire du biodiésel à l'aide des coproduits de la transformation du saumon et mise sur d'autres voies de valorisation des fractions actives. Actuellement, l'industrie terre-neuvienne-et-labradorienne ne récupère que quelques coproduits qui servent à l'alimentation des visons et à la production de compost.

Pour en savoir davantage sur l'AFTC, on peut visiter le site Internet www.aftc.ca.

Deux colloques auront lieu sous peu qui sont à surveiller :

- Le colloque Physiomar 10, se tiendra à Québec, du 31 octobre au 4 novembre 2010;
- La 62nd Pacific Fisheries Technologists Conference, se déroulera à Vancouver, en Colombie-Britannique, du 13 au 16 février 2011.

Pêches et aquaculture en nouvelles

Suspension de l'embargo sur les produits dérivés de la chasse au phoque

Par **Arthur Billette,**

de la Direction des analyses et des politiques

Comme on s'y attendait, l'embargo de l'Union européenne (UE) sur les produits du loup marin est entré en vigueur le 20 août dernier. Ce règlement, promulgué par le Parlement européen en mai 2009 et approuvé par le Conseil des ministres de l'UE, à la fin du mois de juillet 2009, a été fortement dénoncé par les gouvernements canadiens et québécois.

LA SUITE DES ÉVÉNEMENTS...

• Novembre 2009 : Formulation de la demande canadienne

Le Canada demande la tenue des consultations officielles à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) au sujet de l'embargo européen. Ces consultations ont lieu en décembre 2009, mais ne permettent pas malheureusement de résoudre le différend entre le Canada et l'UE.

• Janvier 2010 : Contestation par les chasseurs et l'industrie

Une demande d'annulation du règlement relatif à l'embargo est déposée au greffe de la Cour générale de l'UE. Cette demande est faite au nom de 16 demandeurs, à savoir des organisations inuites du Canada et du Groenland, des organisations de chasseurs de phoque de même que des usines de transformation du Québec et des provinces de l'Atlantique. Par voie de conséquence, le tribunal de la Cour de justice de l'Union européenne accepte de se pencher sur la légalité de ce règlement adopté par le Parlement européen.



Photo : Marc Lajoie, MAPAQ

• Août 2010 : Suspension de l'embargo

Après avoir analysé la demande, la Cour de justice de l'UE décide de suspendre l'embargo sur les produits dérivés de la chasse au phoque le 19 août 2010. Le règlement entre tout de même en vigueur la journée suivante et la suspension de l'embargo concerne uniquement les plaignants nord-américains.

LES PROCHAINES ÉTAPES

Le Canada doit maintenant décider s'il demande la mise sur pied d'un groupe spécial à l'OMC qui examinera le règlement de l'UE bannissant les produits dérivés du phoque. Si le Canada décide d'aller de l'avant, ce que le Québec l'encourage vigoureusement à faire, la résolution de l'ensemble des contestations devrait prendre de 15 à 24 mois.

Rapport d'activités 2008-2010 de la Direction de l'innovation et des technologies : l'ultime édition d'une longue série!

Par **Julie Boyer,**

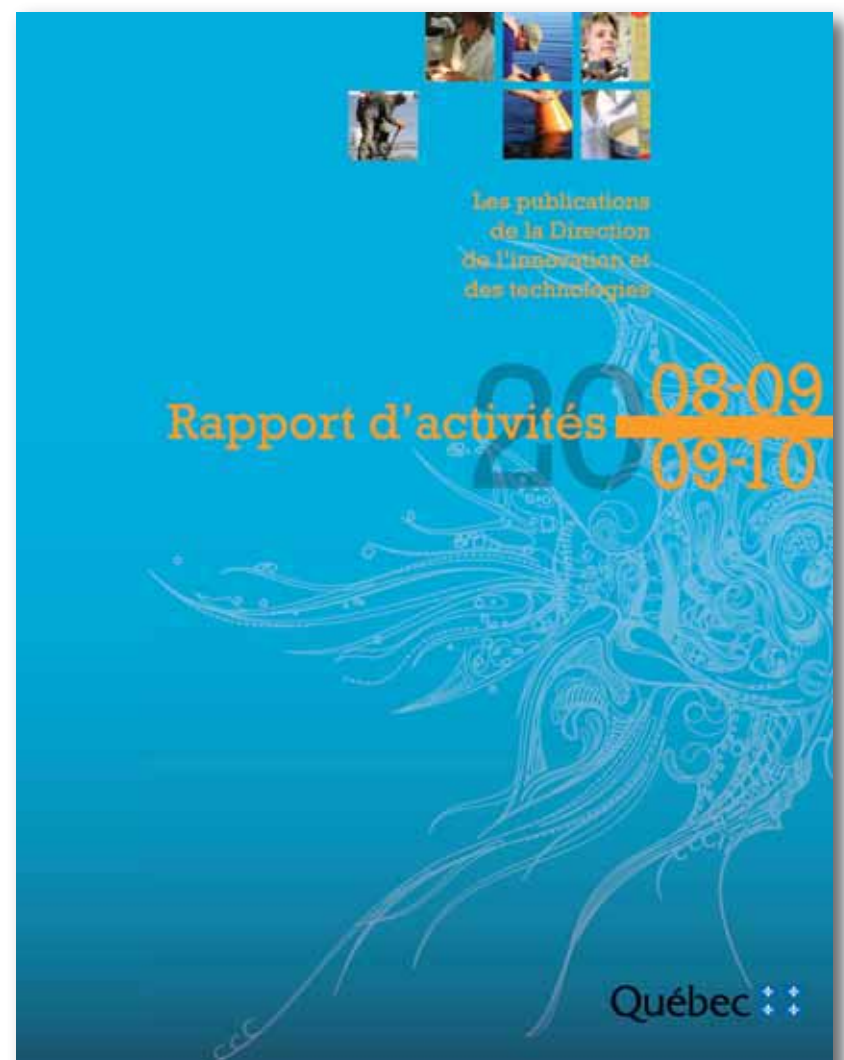
conseillère en innovation pour les pêches et l'aquaculture, Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) vient de publier l'ultime édition du rapport d'activités de la Direction de l'innovation et des technologies (DIT). Ce document présente les travaux de nature scientifique accomplis de 2008 à 2010 dans les trois centres de la DIT, à savoir le Centre maricole des Îles-de-la-Madeleine, le Centre aquacole marin de Grande-Rivière et le Centre technologique des produits aquatiques de Gaspé.

Le nouveau rapport vient clore une période particulièrement productive sur le plan de l'innovation. Il se veut aussi un bref hommage à toutes celles et à tous ceux qui ont semé leurs idées et canalisé leur passion dans de multiples projets d'intérêt pour le développement du secteur des pêches et de l'aquaculture et pour la valorisation des produits aquatiques. Les lecteurs prendront plaisir à parcourir l'encart spécial sur l'historique des travaux de recherche menés au Québec depuis près de 70 ans.

Pour soutenir la mise en œuvre des initiatives au cours de la prochaine décennie et garantir des services intégrés en matière d'innovation, la Direction de l'innovation et des technologies migre vers le nouveau centre d'innovation Merinov. Cette organisation nouvellement créée rassemble dorénavant les équipes de recherche du MAPAQ et du centre Halieutec ainsi que des collaborateurs rattachés à l'Université du Québec à Rimouski.

Le rapport d'activités de la DIT sera publié prochainement dans le site Internet du Ministère, à l'adresse suivante : www.mapaq.gouv.qc.ca.



Pêches^{et} aquaculture en nouvelles

Forum bioalimentaire Côte-Nord 2010 UN DEUXIÈME RENDEZ-VOUS SUR LE THÈME DE LA SYMBIOSE

Par **Brigitte Landry,**

de la Direction régionale de la Côte-Nord, MAPAQ

C'est sur le thème de la symbiose que se tiendra, à Sept-Îles, les 3, 4 et 5 novembre prochains, le deuxième Forum bioalimentaire Côte-Nord, qui réunira les différents acteurs nord-côtiers de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture.

À cette occasion, des conférenciers du Québec et d'ailleurs éclaireront les participants sur des sujets qui les touchent, tels que l'innovation en matière de commercialisation et de mise en marché ou la mise en valeur de produits locaux. Le Forum comportera également un espace où seront érigés des stands et où il sera possible de se renseigner et de découvrir certaines de nos incomparables saveurs régionales.

Tout en ouvrant d'excellentes possibilités sur le plan du réseautage, ce rendez-vous bisannuel constitue une occasion unique pour les restaurateurs, les distributeurs, les producteurs et les transformateurs agroalimentaires de se rencontrer, d'apprendre et de discuter sur les différents enjeux qui les concernent.

Pourquoi avoir choisi le terme « symbiose » comme thème de la rencontre de cette année? C'est parce que l'on croit à l'importance, voire à la nécessité pour les acteurs de l'industrie de travailler de concert afin de bénéficier des multiples avantages découlant du partenariat. Le thème retenu permet ainsi de mettre en valeur et de renforcer cette relation d'affaires qui s'est établie depuis l'annonce de la création de la Table bioalimentaire Côte-Nord au Forum de 2008.

Le comité organisateur espère donc voir un très grand nombre de personnes prendre part à cette rencontre qui s'annonce des plus passionnantes!

Pour obtenir de plus amples renseignements, on peut communiquer avec M^{me} Brigitte Landry, de la Direction régionale de la Côte-Nord du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, au numéro 418 964-8521, poste 1757.

Monographie sur l'industrie québécoise de la crevette nordique

Par **Jean-Michel Poulin,**

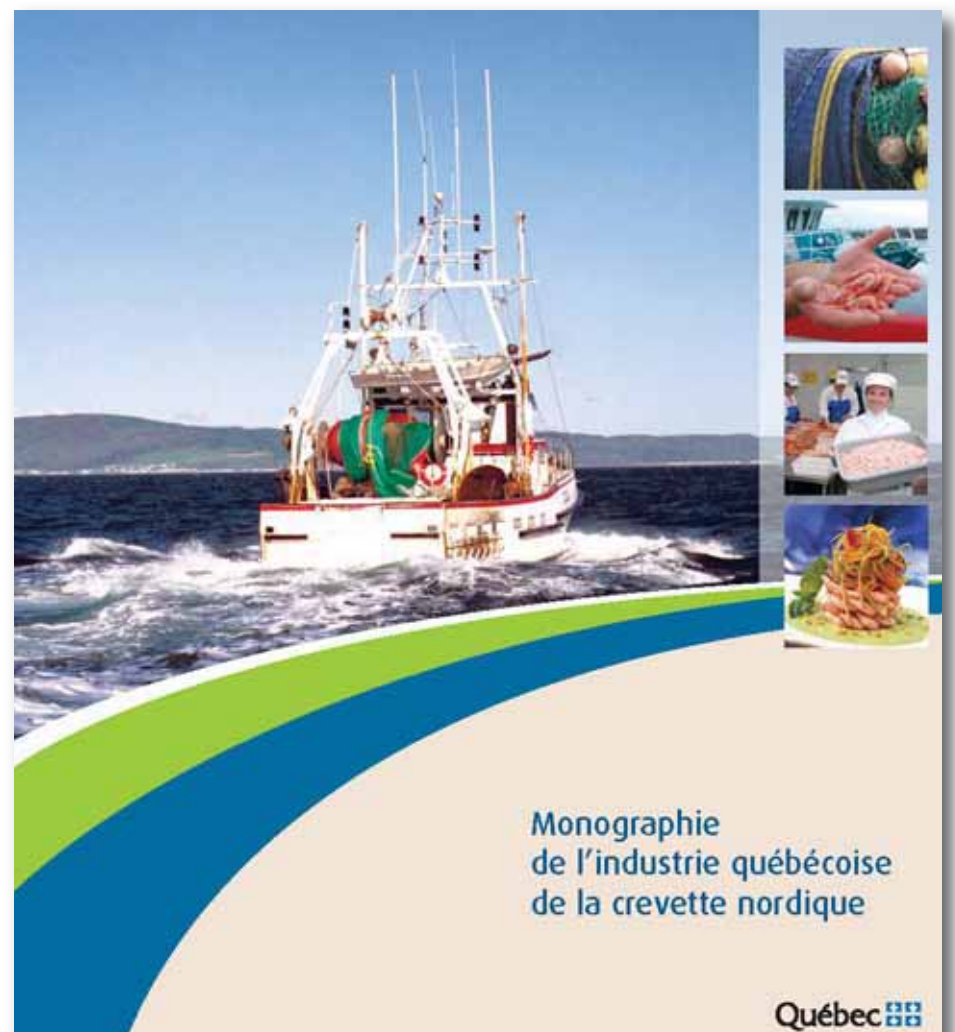
de la Direction des analyses et des politiques, MAPAQ

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation publiera prochainement une monographie sur l'industrie québécoise de la crevette nordique. Cette publication dresse un portrait d'ensemble de l'industrie en parcourant notamment les sujets de la gestion, de l'exploitation, de la transformation, de la mise en marché et de la commercialisation de ce crustacé.

Rappelons que, depuis les cinq dernières années, les quantités de crevette débarquées annuellement au Québec se sont chiffrées à 20 000 tonnes en moyenne, pour une valeur de près de 22 millions de dollars. La pêche à la crevette dans le golfe du Saint-Laurent est une activité économique importante pour les communautés maritimes du Québec. Ce crustacé représente la troisième espèce sur le plan de la valeur après le crabe des neiges et le homard d'Amérique.

Les retombées de la transformation sont également vitales pour les régions maritimes québécoises, principalement en Gaspésie. En effet, la valeur des produits issus de cette activité et liés à la crevette s'élève chaque année, dans ces régions, à environ 50 millions de dollars. Les entreprises partagent leurs livraisons entre le marché intérieur, au Québec et au Canada, et les marchés d'exportation, comme les États-Unis et l'Europe.

Soulignons qu'il sera possible de consulter le document dès la fin d'octobre dans le site Internet du MAPAQ, à l'adresse suivante : www.mapaq.gouv.qc.ca/crevette



Monographie
de l'industrie québécoise
de la crevette nordique

Québec

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation

Québec